

Séance du 8 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, José Albesa, Catherine Beautemps-Joly, André Fournier, Anne Molard.

Absents excusés : Mr Mickaël Feuvrier, Mme Solène Loyer, Mr Loïc Poupin.

Mme Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé le dernier compte rendu

Réalisation d'un plancher à la Chapelle d'Etival

L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie, en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France souhaite créer un plancher à la Chapelle d'Etival en Charnie, l'Association propose de verser à la commune une subvention. Le Conseil municipal donne son accord sur le principe de la réalisation du plancher à la Chapelle d'Etival en Charnie.

2017-12-d2

Projet circuit pédestre à Etival

L'Association Culturelle pour la Sauvegarde de la Chapelle d'Etival en Charnie souhaite savoir si le conseil municipal est prêt à s'engager dans le projet de circuit pédestre autour d'Etival en Charnie et quelle pourrait être la participation financière de la commune.

2017-12-d3

Remboursement de frais administrateur SAFER

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire-adjoint pour émettre les titres et mandats correspondants à l'encaissement des indemnités de remboursement des frais administrateurs de la SAFER et au reversement de celles-ci à Michel COUTELLE.

2017-12-d4

Décision modificative n°3 budget principal

Le conseil municipal décide les modifications suivantes au budget 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
6532	Frais de mission	+ 151	7788	Produits exceptionnels	+ 151

2017-12-d5

Décision modificative n°2 budget assainissement

Le conseil municipal décide les modifications suivantes au budget 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
61528	Entretien réparation	- 8			
706129	Reversement Agence de l'eau	+ 8			

2017-12-d6

Suppression de la Régie recettes « photocopies »

Dans le cadre de la simplification des procédures,

Considérant le faible montant des encaissements de la régie pour le règlement de la vente de photocopies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de supprimer la régie de recettes « photocopie » à compter du 31 décembre 2017. Cette délibération annule la délibération en date du 22 juin 2006 concernant la création de cette régie de recettes.

2017-12-d7

Précisions sur le mode de perception de la régie de recettes pour la location de la salle

Considérant la délibération en date du 22 juin 2006 instituant la régie de recettes pour la location de la salle,

Considérant la remarque de l'inspecteur de la trésorerie de Conlie suite au contrôle des régies,

Le conseil municipal, précise que les modes de perception des recettes sont les espèces et les chèques.

2017-12-d8

Modification des statuts de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-20 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 novembre 2017 approuvant le changement de siège social de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen ;

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification des statuts sur le changement de siège social de la communauté de communes, à savoir :

Article 3 – Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Loué – 24 rue du Pont de quatre mètres

2017-12-d9

Convention pour l'utilisation de la plateforme de téléservices du Département

La convention pour la mise à disposition des plateformes de téléservices par le département de la Sarthe arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La mise à disposition gratuite est reconduite pour la période 2018-2021.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le règlement de mise à disposition de Téléservices

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h

Vu pour affichage